

ENTENTE INTERINSTITUTIONNELLE

entre

l'Université de Moncton, campus de Shippagan

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Juin 2014

ENTENTE DE COLLABORATION

ENTRE

L'**Université de Moncton, campus de Shippagan** dont le siège social est situé à Shippagan, au Nouveau-Brunswick, ci-après appelée «**l'Université**»;

ET

Le **Collège communautaire du Nouveau-Brunswick** dont le siège social est situé à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, ci-après appelé «**le Collège**»;

EN CONSIDÉRATION des modalités, conditions et stipulations ci-après déterminées, les parties conviennent de ce qui suit :

MODE DE COOPÉRATION

Le présent protocole établit les modalités de collaboration régissant la reconnaissance de crédits académiques et le transfert de finissantes et de finissants du programme de **Technologie de l'environnement** du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick au programme de **Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC)** de l'Université de Moncton, campus de Shippagan.

DURÉE

L'entente entrera en vigueur le **1^{er} juin 2014**, pour une durée indéterminée, à moins qu'une des deux parties décide d'y mettre fin.

RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN

L'Université de Moncton, campus de Shippagan s'engage à admettre à son programme de **Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC)** les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme d'études collégiales en **Technologie de l'environnement** au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

L'Université de Moncton, campus de Shippagan pourra reconnaître jusqu'à un maximum de **cinquante-quatre (54) crédits** universitaires aux étudiantes et aux étudiants admis au BDDZC.

L'Université de Moncton, campus de Shippagan s'assurera que l'horaire des cours du BDDZC permette aux étudiantes et aux étudiants rencontrant **les exigences linguistiques** du programme de compléter leur **Baccalauréat en développement durable et zone côtière** à l'intérieur de quatre sessions (2 ans) selon le profil présenté en Annexe « A ».

L'Université de Moncton, campus de Shippagan informera le Collège de toutes modifications en lien avec le programme de **Baccalauréat en développement durable et zone côtière**.

RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick s'engage à faire la promotion de la présente entente et du **Baccalauréat en développement durable et zone côtière** à ses étudiantes et ses étudiants inscrits au programme en **Technologie de l'environnement**.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick permettra aux responsables du recrutement étudiants de l'Université de Moncton, campus de Shippagan de faire la promotion du BDDZC auprès des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de **Technologie de l'environnement**. La promotion pourra se faire sous forme de rencontres, de présentations, de tenue de kiosques, etc.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick informera l'Université de Moncton, campus de Shippagan de toutes modifications en lien avec le programme de **Technologie de l'environnement**.

MISE EN APPLICATION

Toute partie désirant mettre fin à la présente entente doit donner un préavis de 4 mois à l'autre partie avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits au programme du BDDZC.

Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification audit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton, campus de Shippagan et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

L'application de cette entente est sous la responsabilité d'une part, du doyen des études de l'Université de Moncton, campus de Shippagan et d'autre part, du vice-président à la Formation et à la Réussite étudiante, qui agissent à cette fin comme intermédiaires entre chaque établissement.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce 8^e jour du mois de juillet 2014.

POUR LE COLLÈGE,



Madame Brigitte Arsenault
Vice-présidente à la Formation
et à la Réussite étudiante par intérim



Madame Liane Roy
Présidente-directrice générale

POUR L'UNIVERSITÉ,



Madame Jocelyne Roy-Vienneau
Vice-rectrice
Université de Moncton, campus de
Shippagan



Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche
Université de Moncton

COURS AU DIPLOME DE *Technologie en environnement*
CRÉDITÉS AU *Baccalauréat en développement durable et zone côtière*

Collège communautaire du N.-B. TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	Université de Moncton campus de Shippagan BACCALAURÉAT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ZONE CÔTIÈRE	CR
FORMATION GÉNÉRALE		
Anglais		
LANG1167 English Second Language I (voir note 1)	Selon les résultats du test de compétences en anglais, <u>possibilité</u> d'obtention de trois (3) crédits (ANGL1022 Language, Writing & Reading)	3
COURS AU CHOIX		
RELA1051 Relations humaines I PRRP1004 Relations publiques	ADMI 0203 Crédits en administration	3
SAAL1414 Introduction au dessin assisté par ordinateur	GMEC0103 Crédits en ingénierie	3
ETHI1040 Éthique professionnelle – technologies SECU1227 Santé et hygiène du milieu de travail PROJ1035 Introduction à la gestion de projet PROJ1065 Gestion de projet	DISU 0103 Crédits universitaires	3
CHEM1107 Concepts fondamentaux de chimie CHEM1108 Labo de concepts fondamentaux de chimie	CHIM1123 Chimie générale IIA	3
FORMATION FONDAMENTALE		
ENVI1050 Restauration des sites contaminés ENVI1051 Caract., analyse et utilisation des sols ENVI1052 Gestion de la qualité de l'air	GIZC0106 Crédits en DDZC	6
EAAE1006 Écotoxicologie MICR1036 Microbiologie de l'environnement WMGD1004 Gestion des matières résiduelles	GIZC3200 Pollution et zones côtières	3
ECOL1008 Écologie générale ENVI1046 Activités humaines et environnement ENVI1047 Enjeux environnementaux ENVI1067 Gestion de la protection de l'environnement LEGL1067 Droit de l'environnement – lois et règlements	GIZC3012 Activités en zone côtière GIZC3030 Pol et lég zone côtière I GIZC3062 Évaluation d'impact et risque	3 3 3
GIIG1024 Orientation géographique GIIG1028 Introduction à la géomatique	GIZC2901 SIG en zone côtière	3

Collège communautaire du N.-B. TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	Université de Moncton campus de Shippagan BACCALAURÉAT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ZONE CÔTIÈRE	CR
MATH1176 Intro. aux mathématiques des technologies	MATH1153 Intro math des affaires	3
STAT1021 Introduction à la statistique	STAT2653 Statistique descriptive	3
CHEM1012 Labo de chimie appli. à l'environnement CHEM1024 Chimie appliquée à l'environnement	CHIM1113 Chimie générale I	3
BIOL1024 Biologie BIOL1038 Laboratoire de biologie ECOL1008 Écologie générale GEOL1006 Géologie générale GEOL1008 Hydrogéologie générale HYDR1002 Hydrologie générale MICR1036 Microbiologie de l'environnement MICR1039 Laboratoire de mircrobio. de l'environnement	BIOL1123 Introduction à la biologie BIOL1223 Introduction à la biologie II GIZC2011 Caract phys des zones côtières	3 3 3
Total de crédits reconnus en équivalence		54

Note 1

Exigences linguistiques en anglais. L'étudiante ou l'étudiant devra passer un test de compétences en anglais, qui peut être offert durant la dernière année de son programme d'études ou à son arrivée à l'UMCS. Pour obtenir l'équivalence, elle ou il devra obligatoirement se classer à un niveau supérieur, soit en ANGL 1031. Dans l'éventualité où celle-ci ou celui-ci se classe à un niveau inférieur, elle ou il devra suivre les cours nécessaires pour atteindre le niveau exigé, soit ANGL 1022.

Note 2

Exigences linguistiques en français. L'étudiante ou l'étudiant devra passer un test de compétences en français, qui peut être offert durant la dernière année de son programme d'études ou à son arrivée à l'UMCS. L'étudiant devra obligatoirement se classer en FRAN1500/1600; sinon, des cours de français s'ajouteront à la liste de cours selon les résultats du test de classement.

Exemple d'une séquence de cours
(la distribution des cours peut être sujette à certains changements)

Première année			
Automne (1 ^{re} session)	Crédits	Hiver (2 ^e session)	Crédits
FRAN1600 Communication écrite	3	ECON 1011 Introduction à l'économie	3
FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	FRAN1500 Communication orale	3
GIZC1010 Intr gest intég zone côtière	3	GIZC4030 Gestion de conflits et anim	1
SCPO1000 Science politique I	3	SCPO 2220 Intro à l'administration publi.	3
Cours OFG6 - Cours aux arts et aux lettres	3	SOCI 1000 Introduction à la société	3
Cours au choix	3	Cours à option – Discipline principale	3
Total – 1^{re} session	18	Total – 2^e session	18
Deuxième année			
Automne (3 ^e session)		Hiver (4 ^e session)	
GIZC2021 Écosystèmes côtiers I	3	GIZC 3021 Métho recherche dév durable	3
GIZC2050 Enjeux sociaux : zone côtière	4	GIZC 3031 Écosystèmes côtiers II	3
GIZC2060 Développement et zone côtière	3	GIZC 4041 Gest. int. zone côtière II	3
GIZC3011 Gest intég zone côtière I	3	GIZC 4050 Gestion de projet	3
Cours à option – Discipline principale	2	PHIL2245 Éthique de l'environnement	3
Total – 3^e session	15	Total – 4^e session	15

Total : 66 crédits